

AGRICULTEURS

PRÉPARER, FINANCER, PROTÉGER



BONNE INSTALLATION CHEZ VOUS

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Vous allez vous lancer dans l'installation de votre exploitation. C'est un engagement personnel passionnant et important, le projet de votre vie. Il est essentiel de bien s'y préparer et, étape par étape, sujet après sujet, de vous poser un certain nombre de questions.

Comment bâtir votre plan de financement ?

Comment établir un budget de trésorerie ?

Quelles protections choisir pour assurer vos biens et vos revenus ?

Nous avons conçu ce guide pour vous aider à répondre à ces questions et vous permettre de lancer votre projet sur des bases solides. Au-delà de ces informations, dans chacune de nos agences, un conseiller Crédit Agricole est là pour vous guider, vous accompagner dans votre projet et trouver les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

L'agriculture est dans notre ADN et nous sommes fiers d'être toujours la première banque des agriculteurs*. Nous aurons à cœur de vous apporter un suivi personnalisé et spécialisé, de la préparation de votre projet d'installation à sa concrétisation, au développement de votre entreprise puis lors de sa transmission.

Bonne lecture et n'hésitez surtout pas à contacter l'un de nos conseillers pour toute question ou pour approfondir un sujet.

Quels que soient la nature et l'état d'avancement de votre projet, nous serons fiers d'être à vos côtés et de vous conseiller.

* Source baromètre Adéquation 2022.



SOMMAIRE

BÂTIR VOTRE PROJET DE FINANCEMENT DE L'INSTALLATION EN 5 ÉTAPES	4
ÉTAPE 1: COMMENT ESTIMER LA RENTABILITÉ DE VOTRE PROJET ?	5
ÉTAPE 2: QUELLES SONT VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT ET D'ENDETTEMENT ?	6
ÉTAPE 3: COMMENT ÉLABORER VOTRE PLAN DE FINANCEMENT ?	7
ÉTAPE 4: VOTRE PLAN DE FINANCEMENT EST-IL COHÉRENT AVEC VOTRE EBE PRÉVISIONNEL ?	8
ÉTAPE 5: COMMENT CONSTRUIRE VOTRE PROJET DE TRÉSORERIE ?	9
FINANCER VOTRE INSTALLATION	10
QUELLES RESSOURCES MOBILISER ?	11
COMMENT COMPLÉTER VOTRE FINANCEMENT ?	13
COMMENT ÉQUILIBRER VOTRE TRÉSORERIE ?	14
COMMENT PLACER VOS EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE ?	14
TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE PRÊT BANCAIRE	15
PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION ET SÉCURISER VOS REVENUS	18
QUELS SONT LES RISQUES AUXQUELS VOTRE EXPLOITATION EST EXPOSÉE ?	19
QUELS SONT LES RISQUES D'ENTREPRISE À ANTICIPER ?	22
COMMENT ESTIMER LES RISQUES PHYSIQUES AUXQUELS VOUS ÊTES EXPOSÉ ?	23
PRÉPARER VOTRE RÉTROPLANNING ET VOTRE BUDGET	26
LE RÉTROPLANNING DE VOTRE PROJET D'INSTALLATION	27
BUDGET DE TRÉSORERIE ANNÉE 1	28
LEXIQUE	29
CONTACTS UTILES	30
TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE PRÊT BANCAIRE	31
NOTES	32

BÂTIR VOTRE PROJET DE FINANCEMENT DE L'INSTALLATION EN 5 ÉTAPES

La qualité de vos prévisions financières est un élément déterminant dans le succès de votre entreprise. Rentabilité prévisionnelle, capacité d'endettement et de remboursement, fonds de roulement... Quels sont les principaux critères financiers à prendre en compte pour bâtir votre projet ?



1. COMMENT ESTIMER LA RENTABILITÉ DE VOTRE PROJET ?

Pour évaluer la capacité de votre projet à générer du revenu, il est essentiel de réaliser une analyse financière approfondie.

Tout d'abord, identifiez clairement les coûts initiaux et récurrents associés à votre exploitation. Ensuite, estimez les revenus prévus en tenant compte des projections de production et des prix de marché anticipés.

Assurez-vous d'inclure tous les éléments financiers tels que les dépenses opérationnelles, les coûts liés à l'achat de matériel, et les charges financières éventuelles. Prenez en considération les aléas de la production agricole (risques climatiques, accidents sanitaires, fluctuations des marchés, diminution des soutiens...), prenez des hypothèses raisonnables, en veillant à conserver une marge de sécurité.

Calculez le seuil de rentabilité, c'est-à-dire le niveau de revenu nécessaire pour couvrir tous les coûts. Si vous ne disposez pas d'éléments précis, utilisez les références technico-économiques de votre département ou de votre région en vous situant par rapport à ces données. N'hésitez pas à consulter le centre de gestion, le service économique de la Chambre départementale d'agriculture ou un conseiller financier.

Assurez-vous que le projet peut non seulement répondre à vos besoins financiers personnels, mais également rembourser les dettes, constituer un revenu durable, et permettre le développement de l'exploitation sur le long terme.

BON À SAVOIR

COMMENT CALCULER L'EBE ?

Production totale
= ventes + subventions d'exploitation
+ autoconsommation ± variation des stocks

—
Achats et variation de stocks d'approvisionnement
engrais, semences, aliments du bétail, carburant...

—
Services extérieurs
locations, entretien, assurances, honoraires...

—
Impôts et taxes - charges de personnel
incluant les cotisations sociales de l'exploitant

=
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION



2. QUELLES SONT VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT ET D'ENDETTEMENT ?

LA CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT SE MESURE À PARTIR DE LA PROJECTION DE L'EBE PRÉVISIONNEL ET DE SON UTILISATION.

La détermination de la capacité de remboursement de l'installation jusqu'à la période de croisière permet d'élaborer le plan de financement. Cette étape est cruciale pour la réussite de votre projet. N'hésitez pas à consulter un expert financier et à vous entourer de conseils.

À partir de la capacité de remboursement, il est possible de déterminer la capacité d'endettement du projet.

La capacité d'endettement dépend de la capacité de remboursement et des caractéristiques du ou des prêts envisagés, notamment la durée et le type d'amortissement.

Pour une même capacité de remboursement, plus la durée du prêt est élevée, plus la capacité d'endettement est importante. Cependant la durée d'un prêt doit aussi être en adéquation avec la nature des biens financés. Il n'est pas souhaitable de financer sur 15 ans un tracteur d'occasion dont le renouvellement s'impose à brève échéance.

De même en cas de location de l'exploitation, la durée des prêts doit être inférieure à celle des baux.

L'expert financier du Crédit Agricole est à vos côtés pour vous aider à déterminer votre capacité d'endettement.

i BON À SAVOIR

LA DURÉE DU CRÉDIT IMPACTE le coût total en raison des intérêts accumulés sur une période plus longue. Des prêts à long terme entraînent des coûts totaux plus élevés pour l'emprunteur, tandis que des prêts plus courts ont des mensualités plus élevées mais un coût total inférieur en raison d'une période d'accumulation d'intérêts plus courte. Ainsi, la durée du crédit est un élément clé à considérer pour minimiser le coût total du prêt.

EXEMPLE

Pour illustrer la démarche à suivre, prenons l'exemple du projet de Julien qui reprend l'exploitation de polyculture de son oncle. Celui-ci dégage un EBE moyen de 60 000 € sur 3 ans.

Exercices	1	2	3	4	5
EBE prévisionnel	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
- Prélèvements privés ⁽¹⁾	20 000 €	20 000 €	21 000 €	21 000 €	22 000 €
- Autofinancement ⁽²⁾	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
- Échéances / Investissement CT ⁽³⁾	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
- Échéances / Investissement LT	-	-	-	10 000 €	10 000 €
- Marge de sécurité	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
- Frais financiers à court terme	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
= Capacité de remboursement	28 500 €	28 500 €	27 500 €	17 500 €	18 500 €

Dans cet exemple, une ligne a été ajoutée au tableau des charges et prélèvements pour représenter les échéances d'investissement à long terme (LT). Ces échéances n'apparaissent que dans les exercices 4 et 5, correspondant aux périodes où Julien envisage d'effectuer des investissements importants.

La capacité de remboursement diminue au cours des exercices 4 et 5 en raison des échéances d'investissement à long terme. Cela démontre comment l'inclusion de divers types de financements peut avoir un impact sur la capacité de remboursement sur plusieurs années.

* Cet exemple et les éléments financiers (notamment le taux d'intérêt et le TEG) sont donnés à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Le TEG indiqué dans cet exemple est calculé pour un prêt sans garantie, comprenant des frais de dossier de 1000 € et sans assurance emprunteur facultative. Renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale pour connaître les conditions en vigueur. Les prêts sont toujours accordés sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur.

(1) Les prélèvements privés incluent les dépenses courantes de la famille mais aussi les impôts et le remboursement de prêts contractés à titre privé (logement, consommation).

(2) L'autofinancement couvre la production immobilisée (accroissement de cheptel) sur l'exploitation et les petits investissements.

(3) Il s'agit des échéances des investissements de développement ou de renouvellement de matériel prévisibles (exemple: renouvellement d'un tracteur au cours du troisième exercice). Dans notre exemple, Julien prévoit d'investir dans du matériel en commun et de revendre une partie des matériels repris à son oncle.

3. COMMENT ÉLABORER VOTRE PLAN DE FINANCEMENT ?

ÉLABORER LE PLAN DE FINANCEMENT CONSISTE À METTRE EN FACE DU COÛT DE L'INSTALLATION LES RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES.

Ces ressources peuvent être de diverses natures : épargne préalable, apport en nature, salaire différé, prêt familial, prêt bancaire ou prêts participatifs.

Cette étape est fondamentale et va déterminer la faisabilité de votre projet. La finalisation d'un projet passe souvent par la combinaison de plusieurs de ces ressources.

Le plan met parfois en évidence un déséquilibre entre les besoins et les ressources du projet. Il faut alors reprendre les différentes composantes du projet pour analyser s'il est possible d'en améliorer la rentabilité, d'en réduire les coûts ou de différer l'installation.

EXEMPLE

Dans le cas de Julien, le coût de reprise de l'exploitation après revente des matériels d'occasion non conservés est de 300 000 €. Julien prévoit un fonds de roulement de 10 % de son chiffre d'affaires. Il table, dans son prévisionnel, sur une subvention de 3 000 €. Il dispose d'un apport de 50 000 €.

BESOINS DE FINANCEMENT		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Reprise parts sociales	110 000 €	Subvention	3 000 €	0,9 %
Matériel	50 000 €	Épargne (apport financier)	50 000 €	15,9 %
Cheptel reproducteur	20 000 €	Apport en nature		
Bâtiment	120 000 €	Donation		
Foncier		Salaire différé ⁽²⁾		
Stock à rotation lente		Prêt familial		
Fonds de roulement ⁽¹⁾	15 000 €	Prêt bancaire	262 000 €	83,2 %
Total des besoins	315 000 €	Total des ressources	315 000 €	100 %

RESSOURCES			
Nature	Montant	Durée	Échéances
Prêt Installation Agris ⁽²⁾ reprise des parts	110 000 €	12 ans	10 724 €
Prêt Installation Agris ⁽²⁾ - Bâtiment	120 000 €	15 ans	9 692 €
Prêt installation Agris - BFR/cheptel/matériels	32 000 €	7 ans	4 944 €
Subvention	3 000 €		
Apport	50 000 €		
Total	315 000 €		25 360 €

Les chiffres et informations figurant dans les tableaux ci-dessus sont donnés à titre d'exemple et n'ont aucune valeur contractuelle.

(1) Défini p. 8 dans le paragraphe « Comment apprécier et prévoir votre fonds de roulement ? ».
 (2) Défini p. 11 dans la seconde partie « Financer votre installation ».

ET MAINTENANT ? Consultez un Chargé d'affaires du Crédit Agricole.

Il est en mesure de vous faire bénéficier de son expérience et de solutions financières adaptées à votre projet.

BÂTIR VOTRE PROJET DE FINANCEMENT DE L'INSTALLATION EN 5 ÉTAPES

4. VOTRE PLAN DE FINANCEMENT EST-IL COHÉRENT AVEC VOTRE EBE PRÉVISIONNEL ?

Exercices	1	2	3
EBE prévisionnel	60 000 €	60 000 €	60 000 €
- Échéances prêt bancaire arrondies à la centaine d'€ supérieure	25 400 €	25 400 €	25 400 €
- Échéances prêt familial	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Prélèvements privés	20 000 €	20 000 €	21 000 €
- Autofinancement	2 000 €	2 000 €	2 000 €
- Échéances / Investissement	4 500 €	4 500 €	4 500 €
- Frais financiers à court terme	2 000 €	2 000 €	2 000 €
= Marge de sécurité	6 100 €	6 100 €	5 100 €

Les chiffres et informations figurant dans les tableaux ci-dessus sont donnés à titre d'exemple et n'ont aucune valeur contractuelle.

i BON À SAVOIR

La marge de sécurité correspond à l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et le seuil de rentabilité. Ces deux indicateurs qui sont la marge de sécurité et le seuil de rentabilité font partie des ratios financiers essentiels à la pérennité d'une entreprise.

EXEMPLE

Dans notre exemple, la revente des matériels d'occasion et l'apport de son épargne personnelle permet à Julien de s'installer avec une marge de sécurité prévisionnelle positive.



VOTRE FONDS DE ROULEMENT

LE FONDS DE ROULEMENT TRADUIT L'ÉQUILIBRE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE VOTRE EXPLOITATION. C'EST UNE NOTION QUI EST CALCULÉE À PARTIR DES ÉLÉMENTS DU BILAN COMPTABLE PRÉVISIONNEL DE VOTRE ENTREPRISE.

Si votre fonds de roulement est positif, cela signifie que vous disposez de moyens financiers suffisants pour couvrir vos immobilisations et une partie des biens nécessaires à la production agricole. Cela offre une sécurité financière et une marge de manœuvre pour gérer les fluctuations des dépenses.

En revanche, un fonds de roulement négatif suggère que votre exploitation finance une partie de ses biens à court terme, ce qui peut créer des défis de trésorerie. Dans ce cas, des mesures telles que l'augmentation des capitaux propres, le recours à des emprunts à plus long terme ou la vente d'actifs peuvent être nécessaires pour assurer la stabilité financière de votre exploitation agricole. En comprenant et en surveillant votre fonds de roulement, vous pouvez prendre des décisions éclairées pour optimiser la gestion financière de votre exploitation.

i BON À SAVOIR

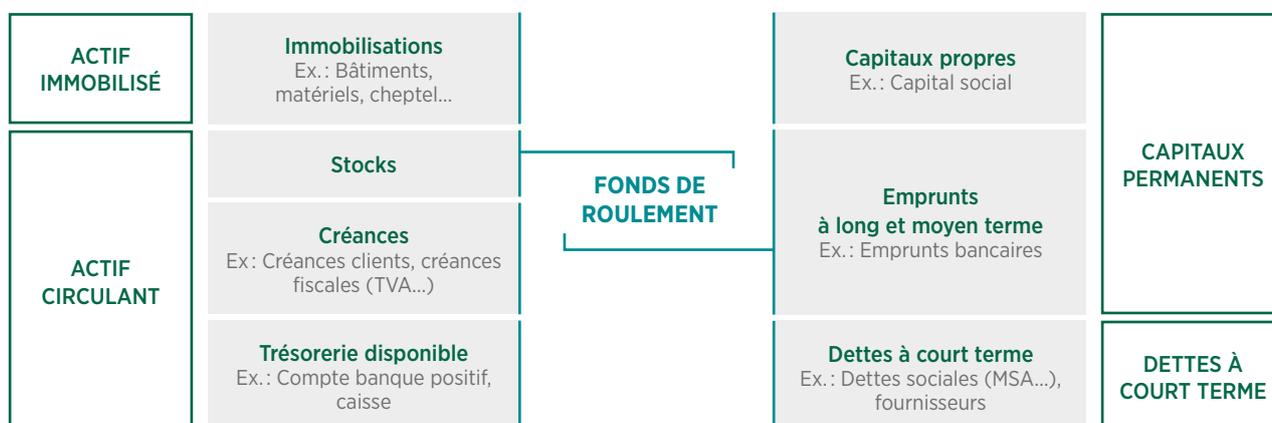
L'apport personnel revêt une importance cruciale dans la sécurisation d'un projet, car vous êtes mieux préparé à faire face aux imprévus tels que des coûts inattendus ou des retards, assurant ainsi la continuité opérationnelle sans compromettre la stabilité financière du projet.



LE FONDS DE ROULEMENT SE CALCULE GÉNÉRALEMENT À PARTIR DU HAUT DE BILAN

> Il est égal à la différence entre les capitaux permanents (les capitaux propres auxquels s'ajoute la part des emprunts à plus d'un an) et l'actif immobilisé (toutes les immobilisations constituant l'outil de production):

Fonds de roulement
= **capitaux permanents - immobilisations.**



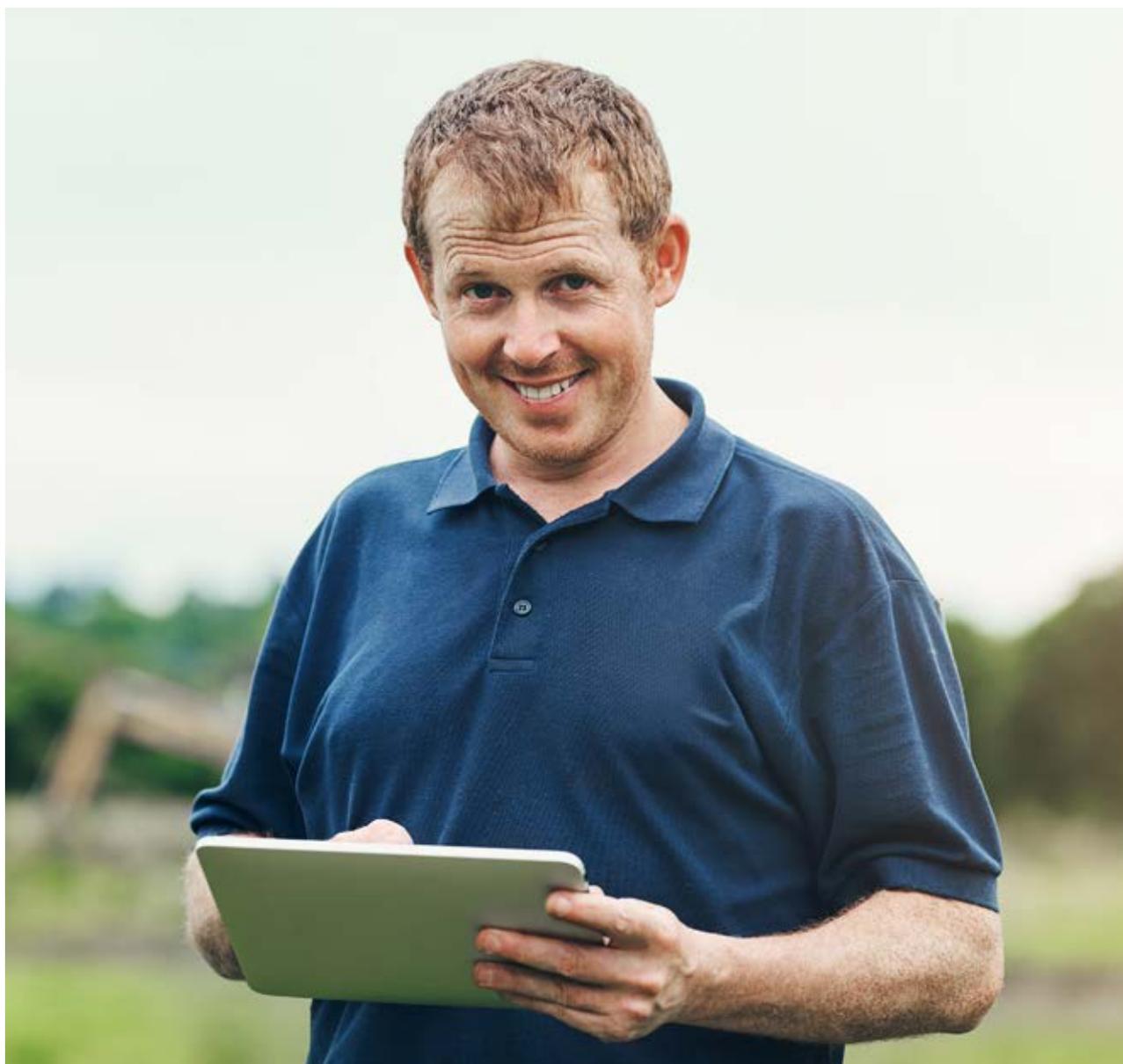
5. COMMENT CONSTRUIRE VOTRE PROJET DE TRÉSORERIE ?

Le budget de trésorerie est un outil de pilotage qui permet d'apporter de la sérénité dans les premiers mois. Il vous donne les moyens de suivre efficacement les entrées et les sorties d'argent mois par mois afin de réduire les déficits ou de placer les excédents.» Il prend en compte non pas les dates de réalisation de vos activités (ventes des produits, achats d'approvisionnement...) mais les dates de règlement (entrées effectives d'argent) ou de paiement de vos factures (sorties effectives).

Le budget de trésorerie doit être réalisé sur la durée d'un cycle d'exploitation. À partir du budget de trésorerie, si vous enregistrez un déficit, vous pouvez négocier avec les tiers (retarder le règlement de vos factures, demander à vos clients un paiement plus rapide, anticiper une vente...); vous pouvez aussi l'utiliser pour présenter une demande de financement de trésorerie.

FINANCER VOTRE INSTALLATION

Pour un développement optimal, votre projet doit reposer sur un financement solide. Vos propres ressources, les aides auxquelles vous êtes éligible, les solutions complémentaires comme les prêts bancaires à l'installation... Prenez le temps de bien explorer toutes les possibilités pour construire le plan de financement le plus adapté à votre projet.



QUELLES RESSOURCES MOBILISER ?

AU MOMENT DE CONCRÉTISER VOTRE PROJET D'INSTALLATION, VOUS SEREZ AMENÉ À UTILISER VOS RESSOURCES PERSONNELLES, À RECHERCHER DES SUBVENTIONS ET À RECOURIR À DES PRÊTS BANCAIRES. UN AUTOFINANCEMENT IMPORTANT AUGMENTE VOS CHANCES DE RÉUSSITE.

Recensez d'abord vos possibilités d'apport de fonds propres, c'est-à-dire votre épargne personnelle, l'aide de votre famille sous forme de dons*, éventuellement le salaire différé ou l'intéressement que vous avez touché, et les subventions telles que la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)⁽¹⁾.

* En fonction des conditions fixées par la réglementation en vigueur.

(1) Défini p. 12 dans le paragraphe « La dotation jeunes agriculteurs ».

1 • L'apport personnel

Constituer un apport personnel permet de réduire le recours à l'endettement et d'augmenter la marge de sécurité. Consultez un conseiller du Crédit Agricole pour déterminer ensemble quel produit financier est le plus adapté à votre capacité d'épargne et qui pourrait constituer votre apport personnel.

2 • L'aide de votre famille

L'appui de votre famille par une donation* ou des prêts à taux modérés est un atout pour le financement de votre projet. Un engagement familial sous forme de prêt à long terme renforce les capitaux permanents de l'exploitation et vous permet de bénéficier d'un financement à des conditions favorables, le taux d'intérêt étant généralement faible. Cette aide peut également prendre la forme d'un cautionnement des prêts consentis.

*Dans le respect de la réglementation en vigueur.

• **Si vous reprenez l'exploitation familiale**, un schéma de reprise progressive du capital peut être envisagé. Avant la reprise, la constitution d'un GFA (Groupement Agricole Foncier Agricole) peut être, par exemple, une solution adaptée pour maintenir l'unité de l'exploitation et/ou limiter votre investissement foncier. Les cohéritiers qui acceptent de faire partie du GFA en reçoivent des parts. Un rachat progressif de ces parts par l'exploitant peut éventuellement être envisagé ultérieurement.

• **Pour l'activité de production proprement dite, il existe d'autres formes sociétaires**, telles le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) qui regroupe plusieurs associés exploitants. L'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) et la SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole), qui peuvent accueillir des associés non exploitants, permettent souvent le maintien des capitaux familiaux dans l'entreprise.



i BON À SAVOIR

L'INSTALLATION DANS LE CADRE FAMILIAL est souvent l'occasion de préparer la transmission de l'exploitation et du patrimoine foncier des parents. La réflexion doit alors s'étendre à différents domaines financiers, juridiques et fiscaux. Chaque situation est un cas particulier. N'hésitez pas à faire appel à l'expertise du notaire associée à celle de l'expert-comptable et du Crédit Agricole.

3 • Le salaire différé

Si vous êtes âgé de plus de 18 ans et avez participé directement et effectivement aux travaux de l'exploitation familiale sans recevoir de contrepartie et sans être associé aux bénéfices de l'exploitation, vous pouvez obtenir un salaire différé, imposé comme un salaire avec application du système du quotient pour atténuer la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu, qui viendra financer la reprise de l'exploitation. Pour aller plus loin, consultez le centre de gestion de l'exploitation ou un notaire.

ET MAINTENANT ? Pour faire le point sur l'avancée de votre projet, consultez votre rétro planning à la page 28 de ce guide.

FINANCER VOTRE INSTALLATION



4 • La dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

La DJA est une aide à la trésorerie dont le montant est fixé au niveau régional. Cette aide est cofinancée par le FEADER (Fonds européen agricole pour le Développement rural) dont la gestion est confiée aux Conseils Régionaux.

Le montant de base de la DJA varie selon la zone géographique :

<https://www.sinstallerenagriculture.fr/les-aides-a-linstallation>

Des modulations régionales sont ajoutées au montant de base suivant différents critères : installation hors du cadre familial, projet agro-écologique, projet créateur de valeur ajoutée et d'emploi, projet à coût de reprise/modernisation important. Le montant de la DJA, modulations incluses, ne peut excéder 70 000 €.

5 • les autres aides à l'installation

Aides à l'investissement dans le cadre du Plan pour la compétitivité et l'adaptation de l'exploitation (PCAE), pour lesquelles une majoration existe pour les bénéficiaires de la DJA

Aides au titre de la PAC, avec une priorité dans l'attribution des droits à primes pour les jeunes installés

Priorité pour l'accès au foncier prévue dans le schéma régional des structures

Réduction des frais d'enregistrement lors de l'acquisition de terres agricoles

Aides complémentaires par des dispositifs locaux : notamment des subventions, micro-crédits ou prêts d'honneur, accordés par le Conseil Régional, les collectivités territoriales, des plateformes d'initiatives locales, etc

Exonérations de cotisations sociales :

Les nouveaux agriculteurs de moins de 40 ans bénéficient d'une exonération partielle et dégressive des cotisations sociales durant les 5 années qui suivent l'installation et dans la limite d'un plafond fixé par arrêté ministériel.

Systèmes de financement participatif existent et peuvent également vous aider dans la réalisation de votre projet

Aides de Pôle Emploi en faveur des demandeurs d'emploi telles que l'aide à la création et reprise d'entreprise

Aides du programme AITA (Accompagnement à l'Installation - Transmission en Agriculture) pour les installations hors du cadre familial, pour les cédants, etc.

Qu'est-ce que le plan de professionnalisation personnalisé (PPP) ?

Il permet de prendre en compte les spécificités du projet d'installation avec les compétences acquises par le jeune agriculteur dans le cadre de son parcours formatif. À cet effet, un **plan de professionnalisation personnalisé (PPP)** est mis en œuvre en remplacement du stage de 6 mois et du stage application 40 heures. Pour toucher les aides (DJA voir ci-dessous), il doit être validé par le préfet.

À NOTER Se rapprocher du point accueil installation de son département

L'OFFRE INSTALLATION AGRIS DU CRÉDIT AGRICOLE

Il s'agit d'une offre complète et de conditions avantageuses pour faciliter votre installation et votre développement. Du financement aux assurances, en passant par la gestion quotidienne de votre activité, nous vous proposons des solutions que vous pourrez choisir en fonction de votre situation.

Des conseillers sont à votre disposition pour tout complément d'information sur l'offre « Installation Agris » du Crédit Agricole.

Vérifier la disponibilité et les conditions d'accès de cette offre auprès de votre Caisse régionale de Crédit agricole

COMMENT COMPLÉTER VOTRE FINANCEMENT ?

POUR COMPLÉTER LE FINANCEMENT DE VOTRE INSTALLATION ET POUR TOUS VOS BESOINS DE CHEF D'ENTREPRISE AGRICOLE, LE CRÉDIT AGRICOLE PROPOSE UNE GAMME COMPLÈTE DE FINANCEMENTS. VOYONS QUELLES SONT LEURS SPÉCIFICITÉS :

Le prêt à piloter installation⁽¹⁾

Il permet de financer de nombreux types d'investissements professionnels : renouvellement et acquisition de nouveaux matériels (tracteurs, véhicules utilitaires, machines agricoles...); modernisation de l'exploitation, rénovation des bâtiments, accompagnement des transitions (installation de panneaux solaires, circuits courts, irrigation raisonnée...) et acquisition d'équipement professionnel (stockage, transformation, conditionnement...); développement de l'entreprise (construction, aménagement de bâtiments d'exploitation, achat de foncier...).

(1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de financement, par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, prêteur.

Il offre une souplesse aux exploitants grâce à la modulation d'échéance, à la hausse ou à la baisse, et également grâce à la possibilité d'activer une « pause relais » en cas de coup dur⁽²⁾. La durée de l'emprunt est liée à la durée de vie de l'investissement. (Voir Annexe « tout ce que vous devez savoir sur le prêt bancaire »)

Agilor

Agilor permet de financer jusqu'à 100 % l'achat de tout matériel agricole, neuf ou d'occasion : tracteurs, moissonneuses batteuses, pulvérisateurs... Renseignez-vous pour l'achat de votre équipement auprès d'un vendeur agréé Agilor par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Avec la solution Agilor, vous pourrez faire vos simulations et demande de financement de matériel agricole directement chez votre concessionnaire qui vous accompagnera dans votre démarche. Plusieurs modes de financement vous seront proposés : crédit classique, leasing ; crédit-bail ou location financière. Agilor permet aussi de financer la TVA liée à vos investissements agricoles.

(2) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre auprès de votre Caisse Régionale de Crédit Agricole. Voir conditions et limites de l'exercice des options souplesse au contrat.

(3) Les financements Agilor sont soumis à conditions et disponibles uniquement par l'intermédiaire des vendeurs et concessionnaires de matériel agricole agréés Agilor par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Ils sont accordés par les Caisses régionales de Crédit Agricole participantes, prêteurs, sous réserve de l'acceptation définitive du dossier Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées.

i BON À SAVOIR

Que vous optiez pour un taux fixe, variable ou révisable, vous avez le choix entre un remboursement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Pour les investissements dont la rentabilité n'est pas immédiate, vous pouvez bénéficier d'un différé d'amortissement, c'est-à-dire d'un report de remboursement du capital emprunté.

i BON À SAVOIR

LE CRÉDIT BAIL permet de financer vos équipements professionnels sans apport et à hauteur de 100 % de leur prix TTC, pour préserver votre trésorerie. Le financement d'une durée de 3 à 7 ans, s'adapte à votre situation, à votre trésorerie et à vos objectifs : personnalisation du profil des loyers (linéaire, dégressif, saisonnier), périodicité des loyers (annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle). Au terme du contrat, vous avez la possibilité d'acquérir le matériel pour une valeur déterminée dès l'origine avec l'option d'achat ou de le restituer si vous ne levez pas l'option d'achat⁽³⁾.



COMMENT ÉQUILIBRER VOTRE TRÉSORERIE ?

POUR VOUS AIDER À ÉQUILIBRER VOTRE TRÉSORERIE, VOUS POUVEZ VOUS APPUYER SUR DES FINANCEMENTS⁽¹⁾ ADAPTÉS À VOTRE ACTIVITÉ ET DES FORMULES DE PLACEMENT DIVERSIFIÉES. LE CRÉDIT AGRICOLE A CONÇU UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS :

Les prêts à court terme

Ils permettent de faire face à des besoins de trésorerie ponctuels (attente du remboursement de la TVA...) et à des besoins d'exploitation (achat d'approvisionnement, stockage...) tout au long de votre cycle de production.

L'ouverture de crédit en compte courant

Elle permet de répondre à des besoins fluctuants: vous disposez ainsi d'une autorisation de découvert à concurrence des fonds utilisés sans avoir à justifier de l'objet et jusqu'à un plafond fixé contractuellement. Pour les besoins réguliers de votre exploitation, vous pouvez utiliser des formules qui vous permettent d'anticiper des recettes futures.

Vous ne payez des intérêts qu'en fonction de l'utilisation de l'ouverture de crédit.

Les billets de trésorerie (BT)

Les billets de trésorerie correspondent à des titres de créance à court terme émis par les entreprises pour financer leurs besoins de trésorerie à court terme. Ils peuvent être utilisés en crédit de campagne pour faire face à la saisonnalité de votre activité.

AGIL'APPRO

Une solution souple, simple et rapide pour financer les achats d'approvisionnements agricoles (engrais, semences, aliments d'élevage, etc.). Un interlocuteur unique, le fournisseur d'approvisionnements s'occupe de toutes les démarches administratives.

Il remplit avec vous la demande de financement et la transmet à votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Le financement Agil'appro*, c'est une seule démarche pour tout régler entre professionnels.

(1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, prêteur.

*Selon les conditions de votre Caisse régionale.

À NOTER!

Affacturation, daily, escompte sont d'autres techniques de financements CT.



ET MAINTENANT ? Renseignez-vous auprès de votre conseiller Crédit Agricole pour connaître les détails et conditions de ces offres.

COMMENT PLACER VOS EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE ?

BIEN GÉRER VOTRE TRÉSORERIE CONSISTE AUSSI À FAIRE LES BONS CHOIX POUR LE PLACEMENT DE LA TRÉSORERIE EXCÉDENTAIRE QUE GÉNÈRE VOTRE EXPLOITATION.

Vous disposerez ainsi d'une réserve financière de sécurité, par exemple en cas de résultats moins bons que prévu. Le Crédit Agricole vous propose une gamme étendue et diversifiée de placements à court terme pour votre trésorerie.

Les placements dédiés à l'exploitation

- > le compte Excédent de trésorerie pour les exploitants en formes sociétaires et le livret Excédent de trésorerie pour les exploitants en nom propre⁽²⁾
- > le compte Épargne Agri 5 ans⁽³⁾
- > le compte DEP fiscal dédié à l'épargne de précaution⁽⁴⁾

Autres types de placements

- > les comptes et dépôts à terme,
- > les bons de caisse.

(2) Le livret Excédent Pro est réservé aux personnes physiques exerçant en nom propre une activité d'entrepreneur individuel ou de professionnel libéral.

(3) Le contrat Compte Épargne Agri est réservé aux exploitants agricoles, sociétés d'exploitation agricole, coopératives d'utilisation de matériel agricole et aux entreprises de travaux agricoles et titulaires d'un compte au Crédit Agricole.

(4) Le Compte Déduction pour Épargne de Précaution fiscal (DEP fiscal) est réservé aux exploitants agricoles, dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code général des impôts modifié par la loi n° 2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 et prorogé par la loi de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30 décembre 2022.



FINANCER VOTRE INSTALLATION

Les garanties

Le banquier doit limiter le risque éventuel de nonremboursement. Aussi, il demande des garanties pour disposer d'un recours en cas de difficultés graves de remboursement du prêt. Les garanties sont déterminées en fonction de l'objet financé et de la durée du prêt. Elles peuvent être de deux types: La garantie personnelle: Une personne s'engage sur ses biens et revenus à rembourser à votre place les sommes que vous devez, si vous ne pouvez faire face à vos engagements. C'est la caution. À NOTER! Il existe des organismes qui peuvent se porter caution pour vous tels que SIAGI, BPI, FEI, CAMCA. Les sociétés de cautions offrent une bonne alternative à la caution des parents qui peut être demandée lors de transmissions familiales.

Hypothèque conventionnelle

Ce sont un ou plusieurs biens donnés en garantie. En cas de non-remboursement, ceux-ci sont vendus et le produit de la vente sert à rembourser la somme due par l'emprunteur. Selon la nature du ou des bien(s) donné(s) en garantie, celle-ci porte le nom de:

- hypothèque ou privilège de prêteur de deniers s'il s'agit d'une terre ou d'un bâtiment,
- gage ou nantissement pour les véhicules et le matériel,
- nantissement de parts de sociétés,
- nantissement de compte d'instruments financiers: portefeuille de titres,
- warrant agricole: récolte, cheptel, matériel peuvent être la garantie de certains crédits.

Assurance Emprunteur

Assurance emprunteur est une sécurité indispensable elle garantit que le remboursement des emprunts sera pris en charge même s'il arrive quelque chose pendant la durée du prêt (chômage, accident, décès...)



L'Assurance Décès-Emprunteur (ADE)

Cette garantie peut être souscrite par l'emprunteur au moment de l'octroi d'un crédit. En cas de décès ou d'invalidité permanente absolue et définitive de l'emprunteur (invalidité d'un taux de 100 % imposant, pour les besoins de la vie courante, la présence d'une tierce personne), l'assureur se substitue à l'emprunteur et rembourse à la banque le capital restant dû ou, le cas échéant, le capital initial du prêt. En cas d'incapacité temporaire, il peut prendre en charge les échéances durant le temps de l'incapacité si les conditions fixées dans le contrat le prévoient. Renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale pour connaître les conditions en vigueur. Les prêts sont toujours accordés sous réserve et d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur.



PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION ET SÉCURISER VOS REVENUS

L'installation est un moment clé dans la vie d'un agriculteur. Vous portez un projet de vie qui implique la mobilisation de capitaux importants. Il est donc primordial de protéger votre exploitation et de sécuriser vos revenus. Les assurances du Crédit Agricole sont essentielles pour démarrer votre activité en vous prémunissant contre les imprévus. Elles vous permettent de développer et de pérenniser votre activité en sécurisant vos revenus.



QUELS SONT LES RISQUES AUXQUELS VOTRE EXPLOITATION EST EXPOSÉE ?

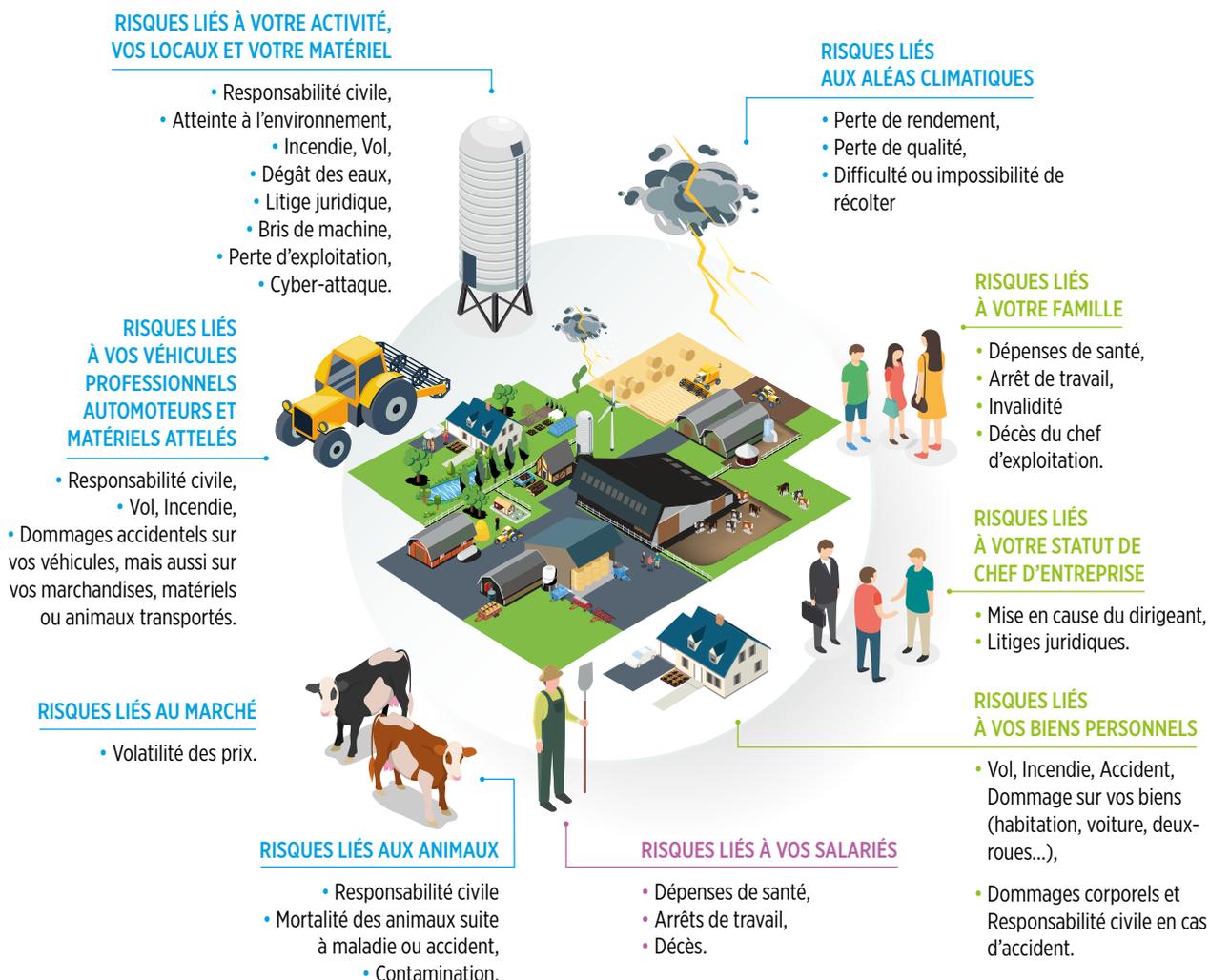
COMME TOUTE ACTIVITÉ, VOTRE EXPLOITATION EST SOUMISE À DES RISQUES AUSSI NOMBREUX QUE VARIÉS.

Vos biens peuvent subir des dommages suite à l'incendie de votre hangar par exemple. Votre responsabilité en tant que dirigeant peut également être engagée suite à une faute de gestion, ou encore suite à une atteinte de l'environnement (pollution d'un cours d'eau par exemple). Votre activité peut être mise en péril en cas de dégâts causés par des aléas climatiques sur vos cultures.

Vous êtes également confronté à des risques physiques en cas d'accident vous impliquant vous-même ou impliquant vos salariés ou un membre de votre famille. Par ailleurs, diriger implique de prendre des décisions face à des acteurs qui peuvent chercher à engager votre responsabilité personnelle. Vous êtes alors le seul à devoir rendre des comptes et vous devrez financer vos frais d'avocat et les éventuels dommages et intérêts. Il est primordial de vous protéger !

BIEN IDENTIFIER LES RISQUES LIÉS À VOTRE EXPLOITATION PERMET DE MIEUX S'EN PRÉSERVER

- RISQUES POUR VOTRE EXPLOITATION
- RISQUES POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE
- RISQUES POUR VOS SALARIÉS



PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION ET SÉCURISER VOS REVENUS

Faites un état des lieux des activités présentes sur l'exploitation. C'est essentiel car les risques diffèrent selon celles-ci.

Les risques sont différents si, par exemple :

- > vous commercialisez vous-même vos produits,
- > vous employez de la main-d'œuvre permanente ou occasionnelle,
- > vous avez une activité de tourisme rural,
- > vous effectuez des travaux pour des tiers,
- > vous prenez en pension des animaux etc.

L'incendie est un risque majeur présent sur chaque exploitation.

Par exemple :

- > si vous possédez un élevage bovin, ovin, ou caprin, vous stockez de la paille et du foin pour vos animaux. Ce sont des stocks importants de matières hautement inflammables, voire auto-inflammables.
- > si vous avez un élevage hors sol, vos bâtiments sont constitués d'une quantité importante de matières isolantes qui propagent rapidement un incendie et dégagent des fumées toxiques.
- > si vous êtes arboriculteur ou producteur de grandes cultures, vous pouvez être amené à utiliser des chambres à atmosphère contrôlée pour stocker vos fruits ou vos pommes de terre par exemple. Ces chambres sont également composées de matières isolantes très inflammables.

Le vol et la malveillance sont des risques de plus en plus présents. Ils ont tendance à s'étendre sur l'ensemble du territoire.

Les accidents qu'ils soient matériels (casse de matériel...) **ou corporels** (chute, coups lors de la manipulation d'animaux...) sont fréquents.

Les risques climatiques sur les cultures sont également à prendre en considération. Avec le changement climatique, les événements sont de plus en plus fréquents et intenses (grêle, sécheresse, tempête...).

La mortalité des animaux, qu'elle ait pour origine un accident ou une maladie, est un risque à considérer pour la pérennité de l'activité.

Hiérarchisez ces risques en fonction de vos productions et de vos activités

Une fois l'inventaire réalisé, il est nécessaire de fixer vos priorités en fonction de vos préoccupations et de vos activités principales.

Ces choix sont essentiels pour adapter la couverture assurantielle souhaitée.

C'est également le moment de vous interroger sur le reste à charge (choix du niveau de franchise) que vous êtes prêt à assumer pour vos assurances. En effet, au même titre que l'autofinancement, vous pouvez vous auto-assurer pour certains risques.



PRÉVENIR LES RISQUES

Certains risques peuvent être réduits par la simple mise en place de mesures préventives visant à améliorer la sécurité sur l'exploitation. Cela passe, par exemple, par l'installation d'extincteurs appropriés, le bon entretien et la vérification régulière des installations électriques, une organisation de l'outil de production pour éviter les accidents.

Depuis 2001, tous les agriculteurs recourant à de la main-d'œuvre ont l'obligation d'élaborer et de tenir à jour, chaque année, le « **Document unique d'évaluation des risques** ». Ce document porte sur l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Sa finalité est d'identifier toutes les situations à risques sur l'exploitation et de préciser les mesures de prévention prises ou à prendre.

Comment choisir une couverture adaptée à votre exploitation ?

Chaque filière est soumise à des risques principaux qui lui sont propres.

- **En tant qu'éleveur** et selon votre filière: vos principaux biens à assurer peuvent être vos animaux, vos stocks de fourrage, vos prairies, vos stabulations ou autres bâtiments d'élevage, ainsi que votre salle de traite. Ensuite, vous pouvez donner des priorités pour chacun de ces biens. Celles-ci sont propres à chacun. En effet, un éleveur peut avoir un taureau à fort potentiel génétique. Il voudra alors se couvrir en cas de mort de l'animal car l'investissement est important en termes financiers. Un taureau peut d'ailleurs être source de danger physique pour les personnes travaillant sur l'exploitation.

- **En tant que producteur de grandes cultures**: vous possédez des machines puissantes et onéreuses que vous stockez sans doute sous un hangar. Un incendie pourrait avoir des conséquences désastreuses. Votre matériel, toujours plus équipé (GPS par exemple), peut également être l'objet de convoitises. Vous pouvez aussi être amené à stocker de grandes quantités d'intrants et autres approvisionnements qui représentent un capital important. Une fuite de vos cuves risquerait également de contaminer l'environnement. Enfin, vos cultures représentent la part majoritaire de votre chiffre d'affaires, une mauvaise année climatique peut vous mettre en difficulté.



- **En tant que vigneron**: Vous stockez un produit fragile et à forte valeur ajoutée sur votre exploitation, parfois sur de longues périodes. Ce capital est une source de risques importante en cas de dégâts sur les cuves, d'incendie du chai, de vol, ou encore de contamination. Ils peuvent mener à une perte d'exploitation s'étalant sur plusieurs années. Vous pouvez également être amené à employer de la main-d'œuvre saisonnière pour les vendanges. Ces saisonniers peuvent se blesser, et éventuellement mettre en cause votre responsabilité civile.

Chaque métier présente son lot de dangers spécifiques. Vos activités secondaires comme la vente directe, le tourisme rural ou encore la production d'énergie (photovoltaïque par exemple) sont également à prendre en compte.

Vous l'avez compris, ce diagnostic est très important pour cerner votre besoin. Il sera intéressant de le compléter avec votre assureur lors de sa visite.



**PROTÉGER
VOTRE EXPLOITATION
ET SÉCURISER
VOS REVENUS**

QUELS SONT LES RISQUES D'ENTREPRISE À ANTICIPER ?

UNE PRODUCTION AGRICOLE EST EXPOSÉE À DES RISQUES ÉCONOMIQUES, SANITAIRES ET CLIMATIQUES. ILS PEUVENT AFFECTER VOS RENDEMENTS, LA QUALITÉ OU LE PRIX DE VOS PRODUCTIONS.

Faire un diagnostic d'exposition aux risques de votre exploitation et bien choisir vos outils de couverture, c'est vous assurer que la pérennité de votre entreprise ne sera pas remise en cause.

Constituer une épargne de précaution

Le Compte Épargne Agri⁽¹⁾ vous permet de placer vos excédents de trésorerie et d'épargner en prévision des coups durs. C'est un support d'épargne qui allie à la fois souplesse, sécurité et disponibilité et dont la rémunération progresse d'année en année. En cas d'aléas, l'épargne ainsi constituée vous permettra de faire face à la situation.

À NOTER! Par ailleurs, vous avez la possibilité en ouvrant un **compte DEP fiscal dans le cadre du dispositif de Déduction pour Epargne de Précaution (DEP)⁽²⁾** (DEP fiscal) de constituer une épargne professionnelle pour faire face à d'éventuels aléas agricoles dans un cadre fiscal avantageux.

Sécuriser son chiffre d'affaires

Face à l'accroissement de la volatilité des prix, l'offre « Marché à terme »⁽³⁾ du Crédit Agricole vous permet de gérer le risque « prix » en utilisant des contrats à terme sur blé, colza ou maïs. Pour utiliser les marchés à terme, vous devez suivre une formation indispensable à l'utilisation de ces outils de couverture.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité et les détails de cette offre auprès de votre Caisse Régionale de Crédit Agricole.

(2) Dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code Général des Impôts.

(3) Renseignez-vous sur la disponibilité et les détails de cette offre auprès de votre Caisse Régionale de Crédit Agricole.

i BON À SAVOIR

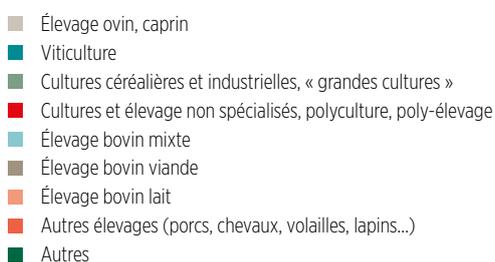
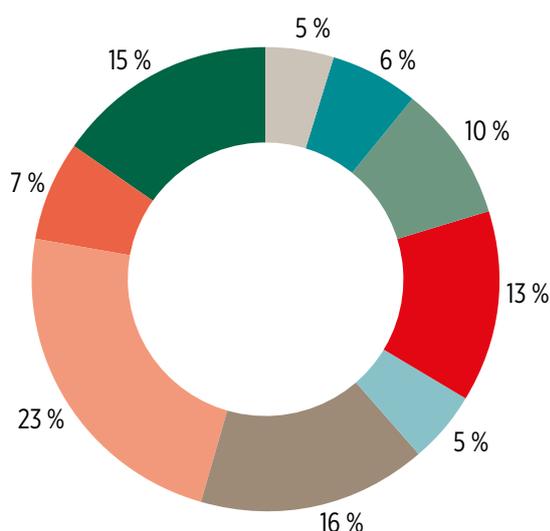
Sur www.pleinchamp.com, le Crédit Agricole met à votre disposition des outils d'aide à la décision. De nombreuses informations y sont disponibles comme la météo locale détaillée, les cotations quotidiennes des productions (grandes cultures, énergie, azote, élevage, vin et porcs), des guides thématiques et des analyses d'experts. Ces services vous informent et vous conseillent dans la commercialisation de vos productions.

Offre soumise à conditions. Conditions tarifaires et modalités d'abonnement consultables sur le site Internet www.pleinchamp.com, édité par la SAS Pleinchamp - 12 place des États-Unis 92127 Montrouge CEDEX - Société par actions simplifiée au capital social de 2632080 euros - 432556900 RCS - Nanterre.



COMMENT ESTIMER LES RISQUES PHYSIQUES AUXQUELS VOUS ÊTES EXPOSÉ ?

Les risques professionnels des exploitants agricoles se manifestent essentiellement par des accidents du travail proprement dits et, dans une moindre mesure, par des maladies professionnelles. Indépendamment des risques professionnels, l'exploitant et sa famille sont également soumis à des aléas de la vie quotidienne : santé (soins courants, dentaires, optiques, aides auditives...), accidents de la vie privée ou professionnelle, décès.



ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR ACTIVITÉ*

Pour vous aider à estimer si, en fonction de votre statut ou de votre profession, vous êtes statistiquement plus ou moins exposé au risque accident, voici quelques éléments issus d'une étude publiée en mai 2019 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) :

Les accidents du travail : 1 exploitant sur 20 peut être concerné. En 2017, le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt a été estimé à 20 000, ce qui représente un peu plus de 1 600 accidents par mois, 70 % des accidents entraînent un arrêt.

Ceux-ci touchent principalement les chefs d'exploitation, avec un âge moyen de 48 ans.

ON PEUT NOTER QUE, STATISTIQUEMENT :

- > sur un élevage bovin, les contacts quotidiens avec les animaux augmentent les risques d'accident,
- > sur une exploitation fortement mécanisée, les risques sont également plus élevés.

LES ACCIDENTS CONCERNENT PRINCIPALEMENT :

- > les membres inférieurs 32,6 %,
- > les mains 18,9 % (12 % aux doigts),
- > le rachis lombaire 9,9 %.

Les maladies professionnelles

En 2017, on a enregistré 1 664 cas de maladies professionnelles, soit 1 cas sur 285 exploitants qui touchent deux fois plus les hommes que les femmes.

80 % de ces maladies sont des affections périarticulaires (affections du canal carpien, de l'épaule et du coude), qui surgissent principalement dans les secteurs de l'élevage bovin, de la polyculture, de la polyculture élevage, de l'élevage de volailles ou lapins.

En cas de décès

En cas de décès, vos héritiers devront régler les derniers frais professionnels, continuer à faire face aux dépenses de la vie courante et éventuellement régler vos droits de succession. Par ailleurs, le remboursement anticipé du capital restant dû de votre prêt (si celui-ci est couvert) va générer un bénéfice exceptionnel imposable, ce qui peut obliger vos héritiers/associés à financer des charges sociales et fiscales supplémentaires.

Afin de protéger votre famille et votre patrimoine professionnel, il est important d'anticiper ces risques.

* Source MSA - Statistiques 2017

**PROTÉGER
VOTRE EXPLOITATION
ET SÉCURISER
VOS REVENUS**



Différentes solutions sont envisageables

> **L'ARRÊT DE TRAVAIL**⁽¹⁾ permet le versement d'indemnités journalières pour vous aider à payer vos charges en cas d'incapacité de travail et d'invalidité.

La pérennité de l'exploitation agricole repose en grande partie sur la santé physique du gérant. En effet, il est important de s'organiser en cas d'impossibilité de travailler (maladie, accident...) et ceci en fonction du type d'activité :

- En cas d'élevage : remplacement immédiat et obligatoire tout au long de l'année,
- En cas de cultures seules : remplacement partiel et/ou ponctuel possible en saison d'activité basse ; remplacement immédiat et obligatoire lors de pic d'activité (semis, vendanges, moisson, taille, cueillette...).

Ces solutions ont un impact financier qu'il est important d'assurer : dédommagement en cas d'entraide, adhésion et coût du service de remplacement... Au-delà des prestations du régime obligatoire et de votre épargne de précaution (entre 1 semaine et plusieurs mois de votre chiffre d'affaires si possible), l'assurance Arrêt de Travail vous permettra de faire face aux risques accidents et maladies.

> **LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**⁽²⁾ complète les remboursements des frais de santé pris en charge par votre régime obligatoire. Vous pouvez adapter le niveau de couverture à vos besoins.

> **L'ASSURANCE DES ACCIDENTS DE LA VIE**⁽²⁾ permet de faire face aux conséquences des accidents de la vie privée et professionnelle en cas de déficit fonctionnel permanent ou de décès. Elle permet en effet le versement d'une indemnisation et d'un capital complémentaire pour maintenir votre niveau de vie.

> **LA PRÉVOYANCE DÉCÈS**⁽¹⁾ permet de protéger votre patrimoine professionnel en cas de décès, en effet vous laissez un capital défini à l'avance à votre famille et à votre entreprise.

> **LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX**⁽²⁾ permet de se protéger contre les mises en cause personnelles qui peuvent mettre en péril votre propre patrimoine.

Ces solutions sont complémentaires entre elles et répondent à l'ensemble de vos besoins de couverture en matière de santé et de prévoyance.

(1) Les contrats d'assurance Arrêt de Travail des Agriculteurs, Protection Revenus Agri et assurance décès Valeur Prévoyance et Valeur Prévoyance multipartenaires et, à partir du 7 juin 2021, Mon assurance Décès sont assurés par PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. - S.A. au capital de 1029 934 935 € entièrement libéré. Siège social: 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS Paris. - Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Les contrats Complémentaire Santé, Assurance des Accidents de la Vie, Responsabilité civile des mandataires sociaux sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages du Crédit Agricole Assurances au capital entièrement libéré de 455 455 425 € - Siège social: 8-10 bd de Vaugirard 75724 Paris CEDEX 15 - 352 358 865 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des Assurances. Selon garanties et exclusions prévues aux contrats.



PRÉPARER VOTRE RÉTROPLANNING ET VOTRE BUDGET

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4	ÉTAPE 5
DÉFINISSEZ VOS OBJECTIFS ET VOTRE PROJET PROFESSIONNEL	INFORMEZ-VOUS SUR LES MODALITÉS D'INSTALLATION	IDENTIFIEZ UNE EXPLOITATION	BÂTISSEZ VOTRE PROJET	BÉNÉFICIEZ DU PPP
9 à 18 mois avant	9 à 15 mois avant	9 à 15 mois avant	9 à 15 mois avant	6 à 9 mois avant

	Point accueil installation de votre département	Consulter le RRD1 (Répertoire Régional Departs Installations), la SAFER	Avec votre Chambre d'Agriculture, centre de gestion, Crédit Agricole	Avec les partenaires de votre département
Cette première étape permet de confronter votre projet avec vos objectifs personnels, d'en mesurer les conséquences et d'échanger avec votre entourage.	Le point accueil installation est un lieu d'information et d'échange sur les conditions à remplir pour s'installer et les démarches à effectuer. Vous y trouverez les conditions d'accès aux aides à l'installation.	Le nombre de candidats à l'installation est supérieur à celui des cédants. Votre recherche doit être la plus large possible. Intéressez-vous notamment aux sociétés qui recherchent un associé.	Vous devez aborder les volets techniques, économiques et financiers de votre projet. Votre entière implication conditionne la réussite de votre projet. Le Crédit Agricole est à vos côtés pour étudier le volet financier et bâtir votre plan de financement.	Basé sur des échanges avec des professionnels et des formations sur mesure, ce nouveau dispositif est bâti sur un entretien entre le jeune, un conseiller compétences et un conseiller projet. Des préconisations pourront lui être faites selon son profil à la suite du stage de 21 heures obligatoire. C'est un moment d'échange et de conseils avant de formaliser votre projet.

Indiquez les dates de votre planning

--	--	--	--	--

LE RÉTROPLANNING DE VOTRE PROJET D'INSTALLATION



ÉTAPE 6	ÉTAPE 7	ÉTAPE 8	ÉTAPE 9	ÉTAPE 10
ÉTABLISSEZ UN PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ	DEMANDEZ LES AIDES À L'INSTALLATION	DÉPOSEZ LES DEMANDES DE FINANCEMENTS ET ÉTUDIEZ LES ASSURANCES	DEMANDEZ UNE AUTORISATION D'EXPLOITER	ENREGISTREZ VOTRE ENTREPRISE
6 à 9 mois avant	3 à 6 mois avant	3 à 6 mois avant	2 à 4 mois avant	2 à 4 mois avant

Point accueil installation de votre département	Examen de votre dossier pour décision par votre région	Auprès de votre agence du Crédit Agricole	À la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)	Auprès du centre de formalités des entreprises (Chambre d'Agriculture)
Il formalise votre projet et vous permet de faire les demandes de subventions DJA et de financements. Il doit démontrer la viabilité du projet.	Ces aides, présentées pages 12 à 14 de ce guide, ont pour objectif de favoriser la réussite de votre installation.	L'accord de financement matérialise l'engagement du Crédit Agricole à vos côtés. Pour vos projets d'énergie renouvelable, pensez à vous rapprocher de votre conseiller en assurances dès les premières étapes du projet.	C'est une démarche indispensable lors de l'installation ou de l'agrandissement de l'exploitation.	Officialisez votre installation auprès du centre de formalités des entreprises. Ce centre se situe dans la Chambre d'Agriculture de votre département et il vous permet, en une seule fois et dans un même lieu, de réaliser l'ensemble des déclarations obligatoires.



**PRÉPARER
VOTRE RÉTROPLANNING
ET VOTRE BUDGET**

BUDGET DE TRÉSORERIE ANNÉE 1

Consultez votre comptable pour vous aider dans la construction de votre budget de trésorerie.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entrées d'argent												
Entrées courantes												
• Ventes TTC												
• Subventions d'exploitation												
Entrées occasionnelles (remboursement TVA, emprunt, revente d'immobilisation, apports privés)												
1. Total des entrées												

Sorties d'argent												
Sorties courantes												
• Appro. TTC, autres achats, locations, charges courantes, assurances, gaz, etc.												
• Impôts et taxes, salaires et charges sociales, prélèvements, remboursements de vos emprunts												
Charges sociales (salaires, prélèvements privés)												
2. Total des sorties												

Total des Entrées - Total des Sorties (1-2)												
Solde du mois (total entrées moins total sorties)												
Solde du mois précédent												
Solde cumulé												

LEXIQUE



ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

BPI
Banque Publique d'Investissement.

CAMCA
Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole.

CDOA
Commission Départementale d'Orientation
de l'Agriculture.

DJA
Dotation Jeune Agriculteur.

DDT
Direction Départementale du Territoire.

DDTM
Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

DSV
Direction des Services Vétérinaires.

EARL
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

FEADER
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

FEI
Fonds Européen d'Investissement.

GAEC
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

MSA
Mutualité Sociale Agricole.

PE
Plan d'Entreprise.

PPP
Plan de Professionnalisation Personnalisé.

SAFER
Société d'Aménagement Foncier
et d'Établissement Rural.

SIAGI
Société Interprofessionnelle Artisanale
de Garantie d'Investissement.

PRÉPARER VOTRE RÉTROPLANNING ET VOTRE BUDGET



CONTACTS UTILES

Vous vous posez encore des questions sur...	alors contactez les organismes suivants :
La formation	<ul style="list-style-type: none"> • Demain je serai paysan : www.demainjeseraipaysan.com • Les métiers de l'agriculture : www.anefa.org • Chambre d'Agriculture : www.chambres-agriculture.fr • Enseignement agricole : www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole
Les aides publiques à l'installation <ul style="list-style-type: none"> • Dotation Jeune Agriculteur • Aides régionales et départementales • Autres Aides 	<ul style="list-style-type: none"> • Point info Installation : www.repertoireinstallation.com • DDT/DDTM : www.agriculture.gouv.fr • Collectivités locales
La recherche d'exploitation à reprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'Agriculture : www.repertoireinstallation.com • Observatoire de l'installation et de la transmission : www.installagri.net
La recherche de foncier	<ul style="list-style-type: none"> • SAFER : www.safer.fr • Chambre d'Agriculture : www.repertoireinstallation.com • Administrateur de biens • Expert agricole et foncier
Les mises aux normes et réglementation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'Agriculture : www.chambres-agriculture.fr • DSV : www.agriculture.gouv.fr • MSA : www.msa.fr • DDT/DDTM : www.agriculture.gouv.fr • ADEME : www.ademe.fr
Des aspects juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de gestion • Chambre d'Agriculture : www.chambres-agriculture.fr • DDT/DDTM : www.agriculture.gouv.fr
La Comptabilité Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de gestion Expert-Comptable • Expert agricole et foncier

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE PRÊT BANCAIRE

LES TAUX

TAUX FIXE : Déterminé au moment de la souscription du contrat, le taux du prêt reste inchangé pendant toute la durée du prêt.

TAUX VARIABLE : Taux d'un prêt dont la variation est liée à l'évolution d'un ou plusieurs indices de référence.

LE TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG) : Taux englobant les intérêts et l'ensemble des frais liés à l'octroi d'un prêt (frais de dossier, frais d'assurance, de garantie, d'hypothèque...). Il permet de mesurer le coût total d'un prêt.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

L'amortissement du capital emprunté

Quand vous souscrivez un prêt, vous empruntez une somme d'argent - le capital - que vous remboursez ensuite le plus souvent progressivement : c'est ce qu'on appelle l'amortissement du capital. Une échéance de prêt comprend à la fois une part de capital et une part d'intérêt calculée en fonction du taux du prêt. Le tableau d'amortissement fourni par votre banquier vous permettra de suivre l'évolution du remboursement de votre prêt en capital et intérêts. Ce tableau indique ce que vous devez à chaque échéance de prêt en détaillant notamment la répartition du remboursement entre le capital, les intérêts et le capital restant dû après chaque échéance.

EXEMPLE

Supposons un prêt de 10 000 € sur 3 ans à un taux d'intérêt de 5 % par an, voici à quoi pourrait ressembler le début du tableau d'amortissement :

Echéance	Capital Initial	Partie Capital	Partie Intérêt	Total Échéance	Capital Restant dû
1	10 000 €	2 881,65 €	416,67 €	3 298,32 €	7 118,35 €
2	7 118,35 €	3 009,07 €	287,25 €	3 296,32 €	4 109,28 €
3	4 109,28 €	3 887,07 €	209,25 €	3 596,32 €	722,21 €

Dans chaque ligne du tableau, «Partie Capital» représente la portion du paiement qui va directement au remboursement du capital emprunté, «Partie Intérêt» représente la portion des intérêts payés,

et «Total Échéance» est la somme de ces deux parties. Le «Capital Restant dû» est le montant total du capital qui reste à rembourser après chaque échéance.

L'échéance constante

Le prêt à échéance constante est un prêt dont le montant des échéances reste identique pendant toute la durée du prêt. La composition des échéances évolue ainsi : la proportion du capital dans le montant de l'échéance augmente progressivement au détriment des intérêts qui diminuent.

Le capital constant

Le remboursement à capital constant consiste à avoir des échéances :

- > dont le montant en capital reste identique d'une échéance à l'autre,
 - > dont le montant des intérêts diminue progressivement.
- Le montant total de l'échéance diminue dans les mêmes proportions.

Le différé d'amortissement

Afin d'alléger la charge des premières années, pendant une certaine période définie contractuellement, vous ne remboursez aucun capital. Les premières échéances ne

comprennent donc que des intérêts, mais qui portent alors sur la totalité du capital emprunté. C'est une bonne solution pour financer des investissements qui dégagent de la rentabilité avec un décalage important dans le temps, comme les plantations fruitières. Il entraîne un alourdissement des charges de remboursement (capital et intérêts) les années suivantes.

La périodicité

Pour un prêt à court terme, vous aurez à rembourser le capital, généralement en une seule fois, à l'échéance du prêt ; les intérêts peuvent être payés soit périodiquement chaque trimestre pendant la durée du prêt, soit en même temps que le remboursement du capital, selon ce qui est convenu au contrat.

Pour un prêt à moyen terme, votre remboursement est fractionné (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel).

Renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale pour connaître les conditions en vigueur. Les prêts sont toujours accordés sous réserve et d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur.



**Le Crédit Agricole vous accompagne dans l'installation de votre exploitation agricole.
Pour préparer votre projet, n'hésitez pas à contacter l'un de nos conseillers.**

www.credit-agricole.fr

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**

